



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE SURVEILLANCE DE LA
QUALITÉ DE L'AIR DANS LES
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
PASSE AVEC L'ENTREPRISE ABIOLAB -
ASPOSAN**

**DÉCISION N° DM-22-117
EN DATE DU 28 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence transmis au BOAMP le 30/08/2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ABIOLAB –ASPOSAN jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ABIOLAB – ASPOSAN, sise 60 allée Saint-Exupéry 38 330 à Montbonnot-Saint-Martin, et représentée par monsieur Alain GAUTIER en qualité de Président Délégué, le marché de surveillance de la qualité de l'air dans plusieurs établissements recevant du public.

Il s'agit d'un marché ordinaire traité à prix forfaitaires.

Le montant du marché s'élève à 30.072,00 € HT (soit 36.086,40 € TTC).

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 16 mois à compter de la date de notification du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220328-lmc1H9369H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2022 Date de Publication : 28/03/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220328-Imc1H9369H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/03/2022
Date de Publication : 28/03/2022